

*Affaires courantes*

Je demande que ce rapport soit renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

\* \* \*

[Français]

**GESTION DE LA CHAMBRE****PRÉSENTATION DU QUARANTE-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarante-troisième rapport du comité permanent de la gestion de la Chambre, sur la télédiffusion des délibérations de la Chambre.

[Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

[Traduction]

**LE CODE CRIMINEL****MESURE MODIFICATIVE**

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord)** demande à présenter le projet de loi C-348, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

**M. le Président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

**Mme Greene:** Ce projet de loi a pour objet d'établir un système qui permette aux responsables de connaître le nombre et la sorte d'armes à feu à autorisation non restreinte qui seront achetées par les Canadiens après l'entrée en vigueur de cette loi, et de suivre la trace de ces armes lorsque le propriétaire s'en défait, ou lorsqu'elles sont perdues ou volées.

• (1210)

Les forces policières de tout le pays et de nombreux groupes réclament ce genre de système d'enregistrement des armes à feu.

**M. le Président:** M<sup>me</sup> Greene propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

**PÉTITIONS****LE GREEN SHIELD PREPAID SERVICES INC.**

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer:

Que, nonobstant les articles 132 et 140 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi d'intérêt de *Green Shield Prepaid Services Inc.*, déposé le lundi 1<sup>er</sup> juin 1992 et faisant l'objet du rapport du greffier des pétitions du mardi 2 juin 1992, soit réputée avoir été produite dans le délai prescrit et être reçue par la Chambre.

**M. le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de déposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT****AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER**

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, vous constaterez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour accepter la motion suivante:

Que quatre membres et deux employés du Sous-comité sur les pluies acides du Comité permanent sur l'environnement soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., les 16, 17 et 18 juin 1992 dans le cadre de son étude sur les programmes de réduction des pluies acides mis de l'avant par le Canada et les États-Unis.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**PÉTITIONS****LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 50 personnes de toutes les régions du pays.

Le gouvernement a l'intention d'élargir l'assiette de la TPS et de taxer les imprimés. Ces citoyens protestent contre cette mesure autant que contre la TPS. Cette mesure empire la situation. Elle porte un dur coup au savoir et à la communication. Je félicite mon collègue de Saint-Boniface des efforts qu'il a déployés à ce sujet.